

L'emploi et le travail, une affaire publique

L'étude comparative menée par Florence Lefresne et Carole Tuchsirer sur les activités occasionnelles et les politiques d'emploi au sein de six pays européens a été réalisée pour le compte de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) du Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité. Après qu'elle ait été publiée en deux étapes par la DARES sous forme de document d'études, la lettre de l'IRES en publie une brève synthèse. Cette étude, comme toute publication scientifique, appelle discussion, à commencer par l'usage du terme « occasionnel », que l'on peut contester : beaucoup de citoyens européens vivent durablement mais difficilement de tels emplois occasionnels, tout comme on peut rouler longtemps, mais avec quelques risques, dans une voiture d'occasion. Au vu de l'étude elle-même, c'est un des critères d'évaluation des politiques que d'apprécier si elles enferment les personnes concernées dans de tels emplois occasionnels ou si elles leur permettent d'en sortir pour accéder à un emploi de meilleure qualité.

En ce sens, cette étude est exemplaire du type de démarche que se sont efforcés de promouvoir ensemble la DARES et l'IRES au travers d'une solide coopération. La DARES vient de célébrer son dixième anniversaire, mais son histoire encore brève s'enracine dans celle du Ministère du Travail, séculaire celle-là, puisque le Ministère est né en 1906. Il s'agissait alors de soustraire l'emploi et le travail à la pure violence des rapports de force marchands entre patrons et prolétaires. L'emploi et le travail sont devenus objet de l'action publique et la constitution plus récente d'un système d'information sociale concourt à satisfaire les obligations de cohérence et d'activation désormais exigées des politiques d'emploi. La DARES s'est imposée comme une pièce maîtresse de ce système, en œuvrant au décloisonnement réciproque de l'information sociale et d'une information économique plus (mais sans doute trop) sûre de ses propres bases. La construction n'est pas achevée : ainsi, l'analyse statistique des relations professionnelles est encore un chantier et il y a matière pour que la DARES et l'IRES le fassent progresser ensemble.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons longue vie à la DARES !

Jacky Fayolle

Activités occasionnelles et politiques d'emploi : une comparaison de six pays européens : Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni.

L'es politiques d'emploi mises en œuvre dans l'Union européenne ont contribué, par le jeu d'incitations financières ou de dispositions contraignantes portant sur les demandeurs d'emploi, au développement d'activités exercées de façon temporaire et/ou à temps partiel. Visant la (ré)insertion professionnelle, ces « activités occasionnelles » sont désormais inscrites dans la démarche européenne dite d'activation des dépenses passives. L'étude, réalisée par l'IRES¹ pour le compte de la DARES, montre qu'au-delà de ce principe général, la fonction assignée aux activités occasionnelles et la nature des débats auxquels elles donnent lieu dans chacun des six pays retenus renvoient à des représentations contrastées du rôle des politiques d'emploi. La diversité observée permet d'envisager différents scénarios d'évolution de la Stratégie européenne pour l'emploi.

Cadrage statistique et problématique de la recherche

Au Danemark et aux Pays-Bas, le volume global des dépenses affectées au marché du travail est élevé et marque une certaine inertie à la baisse tandis que le chômage a fortement décliné depuis 1994 (cf. graphiques). Inversement, l'effort pour l'emploi est structurellement très bas au Royaume-Uni y compris lorsque le taux de chômage est élevé (1991-1992). C'est également le cas en Espagne, avec un fort déclin des dépenses indemnitaires depuis 1992, précédant la décure du chômage et surtout en Italie. Au sein de ces dépenses globales, la part des dépenses passives, bien qu'en régression, demeure élevée au Danemark et aux Pays-Bas (d'autant plus que les dépenses liées à l'invalidité ne sont pas ici prises en compte). Ce cadrage conduit à une observation majeure. Ce sont les pays dont le volume de dépenses actives est le plus élevé qui enregistrent également le volume de dépenses passives le plus haut. Symétriquement, au Royaume-Uni et dans les pays latins, la faiblesse des dépenses actives pour l'emploi conduit à relativiser la notion même d'activation des dépenses passives elles-mêmes faibles.

Au point de départ de l'étude figure une interrogation centrale : les activités occasionnelles sont-elles conçues dans une stratégie de retour au marché du travail régulier (i. e. hors subventions et autres mécanismes de socialisation des coûts d'embauche) ou s'inscrivent-elles dans des dynamiques plus défensives pouvant aboutir à des formes de confinement sur des emplois précaires ou de chômage récurrent ? Le niveau de réponse auquel se situe l'étude n'est pas celui de l'évaluation microéconomique traditionnellement mobilisée pour comparer des trajectoires d'emploi ou de salaire. Il s'agit de comprendre la façon dont cette question a été posée dans chacun des pays et d'interpréter ainsi la conception et l'orientation de la politique d'activation qui en découle. Les six monographies nationales ont été réalisées à partir d'entretiens approfondis avec les acteurs concernés : services publics de l'emploi et du placement, représentants des systèmes indemnitaires, collectivités territoriales, représentants des organisations de salariés et d'employeurs, experts universitaires. La grille de lecture

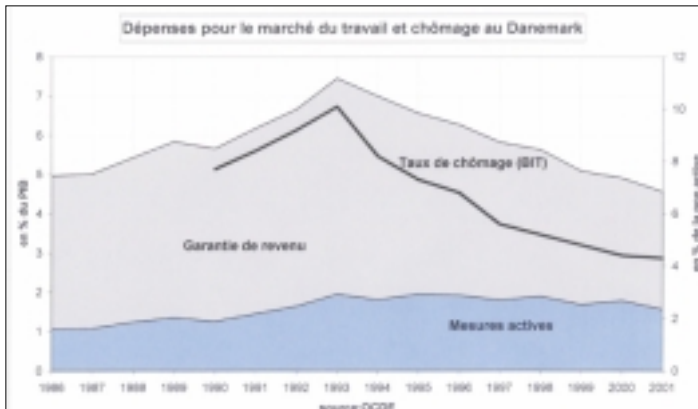
comparative s'est organisée autour de trois grands types d'indicateurs :

– *La qualité de la couverture indemnitaire du risque chômage.* Dans les six pays, on assiste à des processus convergents d'articulation plus étroite entre indemnisation des chômeurs et politiques actives d'emploi. Néanmoins, les contrastes nationaux demeurent importants quant au niveau et à l'étendue de la protection indemnitaire. L'organisation du retour vers l'emploi peut-elle ou non s'adosser à un revenu garanti ? La couverture indemnitaire détermine non seulement les ressources des chômeurs mais aussi le sens des stratégies d'activation.

– *Le rôle de diffusion de nouvelles normes d'emploi par la politique active de l'emploi.* Les activités occasionnelles tendent-elles ou non à remettre en cause les normes de salaires et d'emplois sur l'ensemble du marché du travail ? L'objectif de la recherche était moins de mesurer cette éventuelle interférence que d'apprécier la façon dont les pouvoirs publics en lien avec d'autres acteurs l'avait prise en compte.

– *La nature des représentations sociales et des compromis sociaux* sur lesquels repose la politique de l'emploi. Dans quelle économie des droits et des devoirs respectifs de la société et des chômeurs sont venues prendre place les activités occasionnelles ? Quelle légitimité lui ont conférée les acteurs publics et sociaux ? La qualité de la couverture indemnitaire et des emplois occasionnels constituent des éléments de cette légitimité.

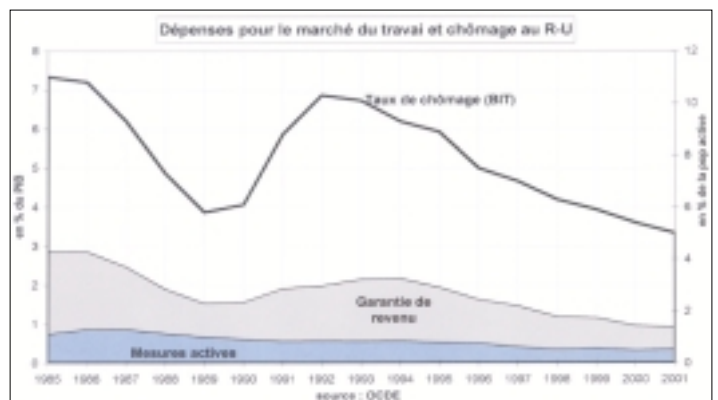
Danemark : une dynamique d'intégration réglementée au marché du travail*



En 1994, année de point culminant du chômage, les pouvoirs publics, en concertation avec les partenaires sociaux, ont engagé une réforme du marché du travail, qui s'appuie notamment sur une activation des demandeurs d'emploi. Après un an d'indemnisation passive, tout chômeur se voit proposer un programme de formation ou d'emploi aidé dans le secteur public ou privé sur une période qui peut aller jusqu'à 3 ans, l'objectif étant d'accompagner chacun d'entre eux vers la reprise d'un emploi régulier. Au total, le chômeur est indemnisé au maximum sur quatre ans et son passage en contrat aidé durant la période d'activation ne lui permet théoriquement plus de réactiver ses droits au régime d'assurance. L'objectif est d'enclencher une dynamique d'intégration durable au marché du travail facilitée par ailleurs par un degré élevé de rotation dans l'emploi. La réforme garantit par ailleurs le respect des normes d'emploi et de salaire en vigueur sur le marché du travail. Ainsi, le salaire d'un emploi temporaire aidé du secteur marchand est calé sur la convention de branche ; dans le secteur non

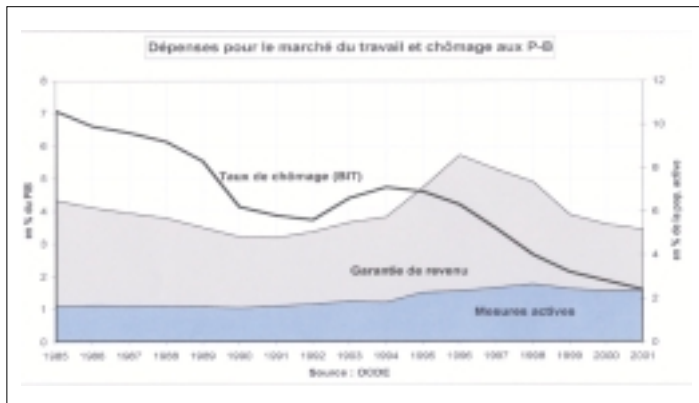
marchand, le bénéficiaire perçoit l'intégralité de ses indemnités de chômage, et un ajustement s'opère par la durée hebdomadaire du travail pour préserver le taux de salaire horaire en vigueur dans le secteur public. Cette réforme législative a fait l'objet d'un large consensus social. Elle repose sur un principe de droits et de devoirs étroitement imbriqués : droit pour le chômeur de disposer d'un revenu indemnitaire convenable (90 % du salaire plafonné) sur une période suffisamment longue, mais obligation, sous peine de voir ses droits suspendus, de participer aux actions proposées par le service public de l'emploi. Pour autant, les difficultés de traitement de certains publics (chômeurs dépourvus de formation professionnelle, minorités ethniques...) existent bel et bien, reflet d'un marché du travail segmenté.

Royaume-Uni : le choix des ajustements marchands*



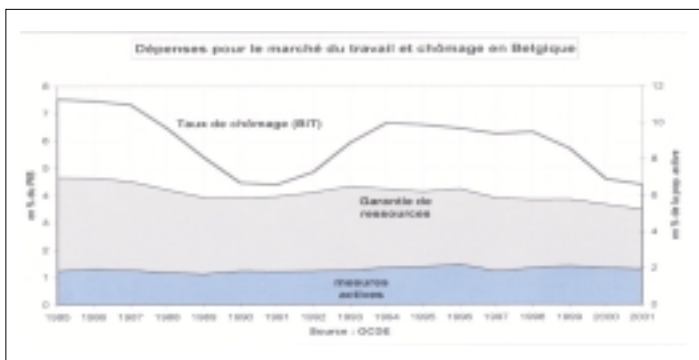
De nombreuses réformes ont été guidées par la volonté de lier plus systématiquement les prestations de chômage à la recherche active d'emploi en durcissant les conditions d'accès à l'indemnisation dont le montant est un des plus faibles de l'Union. Il s'agit d'une prestation forfaitaire (54,65 £/semaine) versée sans conditions de ressources pendant six mois au chômeur pouvant justifier d'un montant de cotisation préalable et d'une année entière d'activité sans interruption. Au-delà des six mois, ce chômeur bascule dans le régime sous conditions de ressources. Près de 85 % des chômeurs indemnisés relèvent de ce deuxième régime. La dynamique d'activation au Royaume-Uni est très souvent présentée à travers la seule mise en œuvre des programmes de *Workfare* (prestations subordonnées au travail), dont le principal est le *New deal* mis en place par le gouvernement Blair en 1997. Ce programme contraint les jeunes chômeurs et les chômeurs de longue durée à participer à des actions de formation ou à trouver des emplois dans le secteur marchand ou non marchand et cela étroitement en lien avec le service de l'emploi. Toutefois, la conception britannique de l'activation repose, numériquement, moins sur le *Workfare*, que sur la dynamique de création d'emplois faiblement qualifiés, le plus souvent à temps partiel, encouragée par des mécanismes de prime à l'emploi, tels que le *Working Families Tax Credit* qui concernent plus d'un million de personnes (pour la moitié d'entre elles des femmes seules avec enfants). Le cas britannique illustre les conséquences qu'exerce le rétrécissement du champ indemnitaire sur l'évolution des systèmes d'emploi : le dépérissement du régime d'assurance-chômage au profit des mécanismes d'assistance et la faiblesse des niveaux indemnitaires semblent avoir directement conduit à l'adoption de dispositifs d'intéressement financier à l'emploi de faible qualité, contribuant à accroître les inégalités de salaire.

Pays-Bas : les enjeux institutionnels de l'activation*



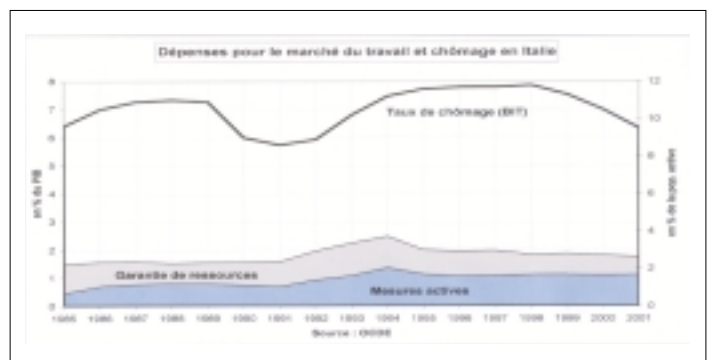
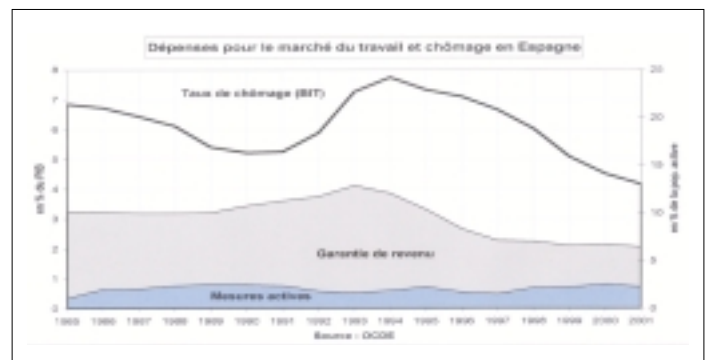
Le débat sur la nécessité de développer des politiques actives d'emploi est relativement récent aux Pays-Bas. Son émergence tardive est moins liée à l'évolution de la situation de l'emploi qu'à la volonté de maîtriser celle des dépenses sociales. En matière d'assurance-chômage, la couverture indemnitaire reste encore conséquente : la durée d'indemnisation varie entre six mois et cinq ans en fonction de l'ancienneté sur le marché du travail et le montant de l'allocation représente 70 % du dernier salaire plafonné. En revanche, le maintien de l'indemnisation est soumis à une série de contraintes nouvelles. Le régime d'assurance pour incapacité de travail, largement mobilisé pour amortir les conséquences sociales des plans de restructuration, est au centre d'un débat politique et social depuis le début des années quatre-vingt (environ 750 000 allocataires de pensions, à taux plein). C'est précisément la recherche d'une meilleure maîtrise des dépenses d'assurance-chômage et surtout d'invalidité qui est à l'origine d'une vaste réforme institutionnelle dont l'objectif est le rapprochement entre les services de l'emploi, les organismes de gestion de l'assurance-chômage et d'invalidité, et les municipalités gérant l'assistance. Les Centres régionaux de revenu et de travail (CWI) assurent désormais la gestion conjointe de l'indemnisation et du placement. Soulignons qu'avec le même objectif que celui de la politique de l'emploi danoise (éviter le maintien dans les emplois activés), les pouvoirs publics néerlandais ont retenu des modalités contraires pour les activités occasionnelles. Le maintien d'un écart de taux de rémunération avec l'emploi régulier est censé stimuler la recherche d'emploi durable. Un débat social existe toutefois sur le point de savoir si dans une hypothèse de remontée du chômage un enlisement sur ces emplois faiblement rémunérés n'est pas au contraire susceptible de se produire.

Belgique : les trappes à emploi temporaire*



C'est pour réagir à la forte croissance du chômage, qu'a été introduit en 1982 un mécanisme d'intéressement à la reprise d'un emploi à temps partiel. Principale mesure d'activation, son principe à l'origine était simple puisqu'il reposait sur la possibilité pour un chômeur de cumuler son salaire avec une fraction de ses allocations de chômage. Le chômeur qui acceptait de renoncer à un emploi à temps complet pour prendre un temps partiel, percevait grâce au cumul un revenu d'environ 80 % du salaire à temps plein. Ce dispositif, baptisé « le temps partiel pour échapper au chômage », a connu un vif essor dans les années quatre-vingt-dix. Par la suite, dans un contexte de reprise d'emploi et d'explosion non maîtrisée du travail à temps partiel, notamment féminin, il a été durci et est devenu moins attractif. Cette inflexion s'est accompagnée d'une restriction des droits à l'assurance-chômage et de la mise en place de nouvelles mesures d'activation centrées sur les chômeurs de longue durée. Ces dernières s'appuient sur des contrats temporaires à temps partiel ouvrant droit, pour l'employeur, à des exonérations de charges sociales et à des baisses de salaire du montant de l'indemnisation du chômage que le salarié-chômeur continue, lui, de percevoir. Cette dynamique d'activation est loin de faire consensus en Belgique. De fait, les mesures d'activation débouchent majoritairement sur de l'emploi instable et le risque de trappes à emplois temporaires a déjà été souligné y compris par les instances publiques chargées de l'évaluation des politiques d'emploi.

Espagne et Italie : la recherche de flexibilité du marché du travail*



Les données contextuelles du marché du travail présentent dans ces deux pays de fortes similitudes :

- Un taux de chômage sensiblement au-dessus de la moyenne de l'Union, avec, dans le cas italien, une hétérogénéité structurelle du point de vue territorial (dualité Nord/Sud) ;
- Une faiblesse des dépenses affectées au marché du travail au regard de l'ampleur du chômage (Cf. graphiques), faiblesse des

dépenses actives mais aussi du système indemnitaire lui-même, particulièrement dans le cas italien.

– Une logique d'exclusion de certaines catégories de la couverture indemnitaire, inhérente au système de la Cassa Integrazione/ Istuto della mobilità en Italie, également observée dans le cas espagnol avec la baisse sensible du taux de couverture depuis 1992. Cette exclusion désigne en premier lieu les jeunes et les femmes dont les taux de chômage relatifs figurent parmi les plus élevés de l'Union européenne ;

– Une protection traditionnellement importante du contrat de travail régulier avec, dans le cas espagnol, un coût de licenciement élevé associé au contrat à durée indéterminée ; et dans le cas italien, un contrôle sévère par les autorités publiques de l'embauche (des listes nominatives constituées par le service de l'emploi désignant les candidats à l'embauche) et du licenciement (article 18 du Statut des travailleurs).

Dans les deux pays, l'essor des activités occasionnelles est envisagé comme une réponse à la rigidité du marché du travail. La mise en place de nouveaux contrats dérogatoires permet – au nom de la lutte contre le chômage de certaines catégories – d'accélérer la diffusion de l'emploi atypique. Les femmes (cumulant fréquemment temps partiel et contrat temporaire) et les jeunes sont les premiers concernés par l'emploi précaires. L'ampleur du phénomène est toutefois très différente dans les deux pays : en Espagne, le taux d'emploi temporaire (CDD et intérim) atteint, en 2002, 30 % du stock de l'emploi (données Eurostat, EFT), tandis qu'en Italie, ce taux est de 11 %, ce qui reste en dessous de la moyenne observée dans l'Union européenne (14 %), mais avec un rattrapage rapide sur la dernière période.

Ce mouvement s'accompagne dans un premier temps de la recherche de compromis sociaux. En Espagne, l'accord interprofessionnel de 1997 entre patronat et syndicats de salariés autorise un assouplissement des règles du licenciement moyennant un encadrement plus sévère des contrats temporaires et du recours au temps partiel. L'impact de l'accord est dans un premier temps réel mais insuffisant. Les réformes engagées par le gouvernement Aznar depuis 2001, sans les acteurs sociaux, mettent radicalement en cause les compromis initiaux, alors que l'on assiste à la reprise des contrats temporaires. Un mouvement voisin est observé en Italie : contrairement à la recherche de compromis dans les années 1990 (Accord pour l'emploi puis Plan Treu) afin de définir localement des politiques intégrées de formation et d'emploi, les engagements libéraux de la dernière période s'écartent radicalement de la négociation (abrogation de l'article 18, suppression du RMI). Parallèlement, la réforme du système indemnitaire visant à élargir le dispositif de couverture sociale est loin de voir le jour. On touche ici du doigt les limites de la stratégie d'activation ; celle-ci ne peut emprunter le canal de l'indemnisation pour financer ses actions. Or dans les deux pays, il semble bien que les conditions d'un processus de négociation équilibré autour de nouvelles normes d'emploi passent nécessairement par la construction d'un système indemnitaire offrant des garanties suffisantes aux titulaires d'emplois occasionnels.

Les principaux résultats

Au plan méthodologique, l'étude confirme l'intérêt d'interrogations transversales et en même temps la nécessaire restitution de cohérences nationales. Le Danemark et le Royaume-Uni forment deux modèles polaires de cohérence. Dans le premier pays, trois blocs font système : le marché du travail

régulier, encadré par la négociation collective, et marqué par une mobilité élevée ; un large système indemnitaire permettant une sécurisation des périodes sans emploi ; et enfin, des programmes actifs d'emploi dans lesquels doivent s'engager les chômeurs, mais dont les effets d'aubaine sont fortement contrôlés par les syndicats. Au Royaume-Uni, la cohérence réside à l'inverse dans une stratégie d'érosion du système indemnitaire, les chômeurs étant en quelque sorte tenus responsables de leur chômage et renvoyés aux activités occasionnelles à travers des dispositifs d'incitation financières. L'activation des dépenses passives se heurte toutefois à une limite : le volume élevé des titulaires du régime d'invalidité (2,8 millions) témoigne d'un basculement d'une fraction des chômeurs vers l'inactivité.

Le développement des activités occasionnelles engendre un risque de « contamination » des normes d'emploi et de salaire du marché du travail régulier. A travers les règles d'encadrement de ces activités qu'ils mettent en place, les Pouvoirs publics en lien avec d'autres acteurs, peuvent choisir de protéger ces normes ou au contraire de les transformer de façon durable. Les cas de figure se déclinent entre une « articulation régulée » de la politique d'emploi au marché du travail régulier au Danemark et une logique de dérégulation via la politique de l'emploi dans les pays latins ou en Belgique. Dans le premier cas, les normes d'emploi et de salaires peuvent se re-négocier mais leur flexibilité n'est en aucun cas l'objet de la politique de l'emploi. A l'inverse, lorsque la politique de l'emploi recèle une dimension de flexibilisation forte de l'emploi, elle risque de servir de diffusion de nouvelles normes d'emploi en général non négociées. Si l'objectif visé est celui de l'insertion des publics en difficulté, ses effets réels sont alors loin d'être contrôlés (segmentation accrue du marché du travail, trappes aux emplois précaires).

Enfin, l'étude suggère que le degré de contrainte pesant sur le demandeur d'emploi ne constitue pas le meilleur angle d'attaque du débat sur l'activation. Élevé dans les cas danois et britannique, il est associé à une forte légitimité sociale et des garanties importantes pour les chômeurs dans le premier cas, et à de faibles protections dans le second. Dans les pays qui ont maintenu un principe de volontariat (Belgique, pays latins), il existe peu de garanties quant à la qualité de ces activités occasionnelles et souvent de moins en moins quant à la couverture indemnitaire. C'est le « contrat social » définissant la responsabilité de la société face au chômage et de l'individu face à l'Etat social qui donne un sens aux activités occasionnelles. Et la sécurisation des trajectoires de retour à l'emploi est nécessairement au cœur de ce contrat.

Florence Lefresne et Carole Tuchsirer

1) Lefresne F., Tuchsirer C., « L'impact du traitement des activités occasionnelles sur les dynamiques d'emploi et de chômage : Belgique, Danemark, Pays-Bas, et Royaume-Uni », Document d'études de la Dares, n° 43, mars 2001 ; « L'impact du traitement des activités occasionnelles sur les dynamiques d'emploi et de chômage : Espagne et Italie », Document d'études de la Dares, n°70, Mai 2003.

**Note relative aux six graphiques : le taux de chômage se lit sur l'échelle de droite en pourcentage de la population active. Les « garanties de revenu » et les « mesures actives » au sens de l'OCDE se lisent sur l'échelle de gauche en pourcentage du PIB.*

Avant 1990, compte tenu des modalités de l'enquête sur l'emploi danois, l'OCDE n'estimait pas l'indicateur de « chômage standardisé » pour ce pays.

DARES. Colloque « Aux sources des transformations du travail : stratégies d'entreprises, évolution de l'offre, systèmes techniques ». Atelier « Les systèmes techniques : NTIC, métiers, organisations et accompagnement du changement ». Intervention de Yannick Fondeur et Catherine Sauviat « Métiers tertiaires des technologies de l'information : normes d'emploi et marché du travail ». (Paris, 26 mars 2003)

ICOSI. Conférence européenne « L'implication des travailleurs dans l'entreprise relevant du statut de la société européenne ». Intervention d'Udo Rehfeldt sur « L'analyse des expériences des comités d'entreprise européens dans les restructurations ». (Paris, 3-4 avril 2003)

Délégation du Sénat pour la planification. Groupe de travail sur l'évaluation des politiques publiques. Audition de Jacky Fayolle. (Paris, 8 avril 2003)

London Metropolitan University. Séminaire de Christian Dufour et Adelheid Hege sur « L'évolution des relations professionnelles en France ». (Londres, 9 avril 2003)

Université de la FGTE/CFDT. Intervention de Pierre Concialdi « Réformer les retraites : une analyse des projets en cours ». (Lorient, 21 avril 2003)

Conseil National de l'Information Statistique (CNIS). Rencontre sur « La statistique publique à l'horizon 2008 ». Participation de Jacky Fayolle à la table ronde sur « Le système statistique face à l'évolution du marché du travail ». (Paris, 24 avril 2003)

Comité de groupe Européen de la Banque Euroclear. Animation d'une journée de travail sur les systèmes de représentation des salariés en Europe par Adelheid Hege et Christian Dufour. (Paris, 29 avril 2003)

Université Pierre Mendès-France, Grenoble II. Présidence par Jacky Fayolle du jury de thèse de S. Chapon « Les systèmes sociaux à l'épreuve de l'intégration européenne ». (Grenoble, 12 mai 2003)

Présidence de l'Union Européenne. Conférence « Better work and Life. Towards an Inclusive and Competitive Enlarged Union », co-organisée par le Ministère Grec du travail et des affaires sociales et la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Intervention de François Michon (étude réalisée avec Jacques Freyssinet) « Overtime in Europe. Regulations and Actors strategies ». (Alexandroupolis, 12-13 mai 2003)

ISST – CGT-FO. « Service public et politiques de santé. Quelle place pour l'organisation syndicale dans le cadre de l'Europe et de l'OMC ? ». Intervention de Pierre Volovitch « Les politiques de santé en France ». (Sceaux, 14 mai 2003)

Université de Vienne. Séminaire sur « La comparaison des mouvements sociaux en Autriche et en France » par Adelheid Hege et Christian Dufour. (Vienne, 19 mai 2003)

Bourse fédérale du travail AK (Autriche) et syndicat autrichien ÖGB. Table ronde « Zukunft des Alterssicherung – Welchen Weg geht Europa ? ». Intervention d'Antoine Math « Les systèmes de retraite par capitalisation et la crise des marchés financiers ». (Bruxelles, 20 mai 2003)

IHS-CGT. Journées nationales d'études des instituts d'histoire sociale de la CGT. Communication de Jean-Marie Pernot : « l'action internationale de la CGT, 1950-1990 ». (Paris, 20-22 mai 2003)

Master in European Business. Intervention de Udo Rehfeldt sur « Le modèle social européen ». (Lyon, 23 mai 2003)

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Séminaire franco-norvégien « Les politiques d'inclusion sociale ». Communication de Pierre Concialdi « Chômage et bas salaires en France : l'inflexion des politiques publiques dans les années 1990 ». (Paris, 23 mai 2003)

CREAPT-EPHE. Séminaire Vieillesse-Travail « Conditions de travail, santé et aspirations à la retraite ». Communication d'Annie Jolivet « Pénibilité et départs en retraite : règles institutionnelles et évidences empiriques ». (Paris, 26-28 mai 2003)

Conseil général des Italiens à l'étranger (CGIE). Sur l'invitation du Conseiller représentant de l'INCA CGIL de Paris, réunion annuelle. Communication d'Antoine Math « La protection sociale des ressortissants d'Etats tiers dans l'Union européenne : vers une citoyenneté sociale de résidence ? ». (Casablanca, 29 mai 2003)

Collège de France – Ethique et philosophie des sciences (GTEPS). Séminaire de Pierre Volovitch « Calcul économique et hiérarchisation des besoins de santé ». (Paris, 4 juin 2003)

Conseil d'orientation des retraites (COR). Séance plénière. Intervention d'Antoine Math « La méthode ouverte de coordination en matière de retraite ». (Paris, 12 juin 2003)

Université de Saint-Etienne. Les Amis de Jean Pralong. Conférence-débat avec Christian Dufour sur « L'évolution des relations professionnelles en France ». (Saint-Etienne, 12 juin 2003)

SACO-MSHS. Colloque « Normes sociales et processus cognitifs ». Communication de Pascal Ughetto « Penser les normes, se représenter les sujets : entre cognition et subjectivité ». (Poitiers, 18-20 juin 2003)

Instituto per il Lavoro. Conférence « Prospects for the Social Conditions and the Role of Work in the Italian and the European Society ». Intervention d'Udo Rehfeldt avec Isabel da Costa sur « Economic Regionalisation and Industrial Relations : A comparison between NAFTA and the European Union ». (Bologne, 18-21 juin 2003)

ISST – CGT-FO. Session Economie. Intervention de Pierre Volovitch « Les systèmes d'assurance maladie en Europe ». (Sceaux, 19 juin 2003)

Réseau EPOC (Improvement of Economic Policy Co-ordination for Full Employment and Social Cohesion in Europe). Conférence « Privatisation of Public Pension Systems - Forces, Experience, Prospects ». Communication de Pierre Concialdi avec Christine André « Pensions Reforms in the European Union : A Critical Assessment ». (Vienne, 19-21 juin 2003)

Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile de France (MIPES). Rencontre d'études et de recherche « Le non recours ou pourquoi certains ne font pas valoir leurs droits ? ». Intervention d'Antoine Math « L'émergence de la question du non recours aux prestations sociales et la position des décideurs politiques ». (Paris, 20 juin 2003)

LSCI-CNRS, GRIOT-CNAM. Séminaire franco-italien de sociologie économique « L'encastrement des activités économiques : approches conceptuelles et empiriques ». Communication de Pascal Ughetto « Sociologie compréhensive et inscription sociale de l'économie. Le cas de l'action en entreprise ». (Paris, 20 juin 2003)

Assemblée nationale – Les Verts. « Convention santé ». Table ronde « Enjeux économiques et financiers ». Participation de Pierre Volovitch « Quelle place pour l'économie dans un débat sur la réforme de l'assurance maladie ». (Paris, 21 juin 2003)

Hans-Boeckler Stiftung. Séminaire interne avec Christian Dufour sur « L'évolution de l'Etat social en Allemagne, Italie et France. (Dusseldorf, 23 juin 2003)

MMSH. Journée d'études « Les cadres sociologiques des cadres cognitifs de l'action économique ». Présidence de Pascal Ughetto à la séance « La connaissance ordinaire ». (Aix en Provence, 25 juin 2003)

Centre régional de formation professionnelle des organismes de Sécurité sociale (CRFP). Bourgogne/Franche-Comté. Séminaire « Renouvellement des effectifs et gestion des âges à la Sécurité sociale à l'horizon 2010 ». Communication d'Annie Jolivet « Gérer les âges : quelles implications pour les organisations et quelles actions envisager ? ». (Dijon, 26 juin 2003)

CERSA. Séminaire « sociologie des administrations ». Communication d'Odile Join-Lambert « Itinéraires sociaux, géographiques et professionnels des postiers - 1944-2000 » (Paris, 26 juin 2003)

Society for the Advancement of Socio-Economics (SASE). Conférence mondiale annuelle « Education, Connaissances et Sociétés futures ».

- Communication d'Yves Lochard avec M. Simonet-Cusset « Le monde associatif et le savoir : enjeux et tensions ».
- Intervention d'Udo Rehfeldt avec Isabel da Costa sur « Economic Regionalisation and Union Strategies : Comparison between NAFTA and the European Union ».
(Aix en Provence, 26-28 juin 2003)

Consortium européen de recherche EXNOTA (Exit and non take up). Rencontres. Présentation d'Antoine Math de deux papiers sur la question du non recours aux prestations sociales. (Cologne, 27-28 juin 2003)

IRES

Biblio

Chronique Internationale de l'IRES N° 82 – mai 2003

Allemagne

Les réformes sociales en débat

- la réforme des retraites, premiers pas, débats, interrogations

Mechthild Veil

- vers une double réforme du système de santé ?

Patrick Hassenteufel

Pays-Bas

Une période de flottement politique et de tensions sociales

Marie Wierink

Danemark

LO entame une réforme historique et cherche à donner une nouvelle direction au mouvement syndical

Carsten Jorgensen

Europe

La nouvelle stratégie européenne pour l'emploi

Michel Husson

Le Revue de l'IRES n° 41 2003/1

Cibler les prestations sociales et familiales en fonction des ressources. Eléments de comparaison européenne
Antoine Math

Réforme des retraites et ressources des personnes âgées : quelques enseignements des expériences étrangères

Pierre Concialdi, Antoine Math

Les enjeux du dialogue social en Espagne

Catherine Vincent

Le pouvoir syndical dans l'économie mondiale : clés de lecture pour un renouveau

Christian Levesque, Gregor Murray

Espoirs et déceptions d'un cycle franco-européen

Jacky Fayolle

BULLETIN D'ABONNEMENT 2003

Nom, prénom Date
Adresse

- désire recevoir régulièrement *La Lettre de l'IRES* (gratuit) désire m'abonner à *Chronique Internationale* : 28 P
 désire m'abonner à *La Revue de l'IRES* : 64 Z désire m'abonner à *Chronique Internationale* + Revue : 83 Z
 désire recevoir le *Catalogue des publications de l'IRES*

Les étudiants (justificatifs à l'appui) pourront bénéficier d'une remise de 50 % sur les abonnements et sur les publications achetées à l'unité.

Bulletin à retourner avec votre règlement par :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'IRES, Virement CDC - RIB 40031 00001 0000245046D 80

- Carte VISA, MASTERCARD ou EUROCARD : n° Date d'expiration

à : IRES Diffusion - 16, boulevard du Mont d'Est - 93192 Noisy-le-Grand CEDEX

Tél 33 (0) 1 48 15 18 90 Fax 33 (0) 1 48 15 19 18 - E-mail : info@ires-fr.org

Signature